

Circulaire N° 805

Date :	4 janvier 2021
Objet :	Loi modifiée du 9 juillet 1937 sur l'impôt sur les assurances dite « Versicherungsteuergesetz » - Art. 4

Au Journal Officiel – Mémorial A N° 1086 du 28 décembre 2020 a été publiée la loi du 15 décembre 2020 portant sur les activités spatiales et modifiant : 1° la loi modifiée du 9 juillet 1937 sur l'impôt sur les assurances dite « Versicherungssteuergesetz » ; 2° La référence à cette loi se fait sous la forme suivante : « loi du 15 décembre 2020 sur les activités spatiales ».

L'article 16 de la prédite loi étend l'exonération de l'impôt sur les assurances, telle que visée à l'article 4 de la loi modifiée du 9 juillet 1937 sur l'impôt sur les assurances dite « Versicherungsteuergesetz », aux contrats d'assurance relatifs à des objets spatiaux tombant dans le champ d'application de l'article 15 de la loi du 15 décembre 2020 sur les activités spatiales.

Les dispositions de la loi sous objet sont entrées en vigueur le $1^{\rm er}$ janvier 2021.

Romain Heinen